



CASS

ARRÊTS PUBLIÉS

DE LA COUR DE CASSATION

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative (DILA)

Producteur

Producteur : La Cour de cassation
(Service de documentation, des études et du rapport)

Nom de la base de données

CASS

Site de diffusion

<http://www.legifrance.gouv.fr>
rubrique : « Jurisprudence judiciaire »

Contenu

- Les grands arrêts de la jurisprudence judiciaire;
- Les arrêts de la Cour de cassation.

Les arrêts concernés sont ceux publiés au Bulletin des chambres civiles depuis 1960 et au Bulletin de la chambre criminelle depuis 1963.

Nature des informations

Texte intégral des arrêts complété par des titrages et des sommaires rédigés par les magistrats de la Cour de cassation.

Conformément à la recommandation de la CNIL du 29 novembre 2001, les données nominatives concernant les personnes physiques (parties et témoins) sont pseudonymisées.

Périodicité de la mise à jour

Les décisions sont fournies hebdomadairement par la Cour de cassation.

Les données sont diffusées jusqu'à 5 fois par semaine. Cette périodicité ne saurait constituer une garantie de délai entre la mise à jour des données juridiques et la date d'émission des sources.

Pour les décisions publiées, la publication se fait en deux temps : mise à disposition du texte intégral puis mise à disposition des titrages et des sommaires.

Contact

Direction de l'information légale et administrative
Cellule Administration des Données
26, rue Desaix - 75727 Paris cedex 15
[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site <https://www.data.gouv.fr> et dans le répertoire des informations publiques de la DILA : <http://rip.journal-officiel.gouv.fr>

Accès aux données

Les données sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site data.gouv.fr.

Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](#).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA);
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

Données personnelles

La mise à disposition par la DILA de jeux de données pouvant contenir des données personnelles n'est affranchi pas le réutilisateur du respect de la loi Informatique et Libertés, conformément au document [Avertissement](#).

Format des données

Les données mises à disposition sont fournies au format XML. Elles sont accompagnées du référentiel de DTD LEGIFRANCE.

Stocks

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire. L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser le dernier stock mis à disposition.